



LE VRAI « FAUX » PANAFRICANISME DE FAURE GNASSINGBÉ : Justice, droits humains et autodétermination commencent à la maison

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT DU 3 OCTOBRE 2025
RÉSEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

INTRODUCTION : TOUJOURS DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET DES PEUPLES AU TOGO

Pourquoi Faure Gnassingbé, le désigné Président du Conseil, chef d'un Gouvernement qu'il n'arrive pas à former au Togo n'arrive pas à se rendre à New-York aux Nations-Unies. La raison principale tient dans la montée en force des contestations du Peuple togolais et plus particulièrement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou des mouvements de citoyens issus de la société civile comme entre autres, la Diaspora togolaise installée aux Etats-Unis ou le mouvement citoyen dit « M66 » qui a déposé des mémorandums auprès de nombreuses représentations diplomatiques présentes à l'ONU à l'occasion de la 80^{ème} session de l'Assemblée Générale, dénonçant ce qui se passe au Togo et qui reste ignoré des chancelleries et du monde feutré, et parfois complice, des Nations Unies. Il importe de citer au moins et la liste est loin d'être exhaustive :

- Les graves violations des droits humains et des Peuples avec plus de 131 prisonniers politiques connus ;
- La répression des libertés publiques avec férocité et des morts ;
- Les arrestations arbitraires, les tortures et les accusations à postériori contre les voies alternatives ;

Alors, il importe de comprendre la stratégie de mystification de ladite « communauté internationale » qui choisit trop souvent de ne pas écouter la voix des sociétés civiles africaines.

1. ONU : STRATÉGIE D'ÉVITEMENT SYSTÉMATIQUE ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE FAURE GNASSINGBÉ

Depuis la décision unilatérale du système Gnassingbé de mettre fin à la Constitution de 1992 approuvée par le Peuple togolais, le Togo est passé illégalement et de manière anticonstitutionnelle de la 4^e République à la 5^e République.

C'est donc cela qui est venu cristalliser une crise politique interne et a renforcé l'isolement diplomatique de Faure Gnassingbé et ses suppôts. Comment le représentant du Togo peut-il oser parler de panafricanisme devant l'Assemblée Générale des Nations Unies et oser représenter le Peuple togolais aux Nations Unies, alors que chez lui se maintient par la force une « fausse démocratie » sans vérité des urnes et se pratique une gouvernance sans vérité des comptes publics ? Ceci dans une opacité totale assortie d'une impunité quasi-totale pour tous les militaires et agents de sécurité et autres milices officielles, officieuses, informelles, et parfois fonctionnant comme des mercenaires de l'intérieur ?

Apparemment, Faure Gnassingbé « *ne voit pas le rapport* », une de ses formules célèbres qu'il affectionne pour pratiquer l'évitement et le déni de la réalité des méfaits du système Gnassingbé contre le Peuple togolais. C'est d'ailleurs ce point qui lui est reproché par la très grande majorité du Peuple togolais, y compris dans la Diaspora. En réalité, il ne s'agit que d'une stratégie d'évitement systématique du système Gnassingbé au nom du Togo, ce qui permet d'assoir et de légitimer un véritable déni de responsabilité de Faure Gnassingbé. Le Peuple togolais dans sa grande majorité en est conscient et veut en finir. Mais la communauté internationale continue à croire ou feint de croire lorsque cela peut l'arranger, aux balivernes des dirigeants togolais juste pour préserver ses prérogatives de dépendance sur le Togo.



2. LE PANAFRICANISME ET LA JUSTICE DÉCLINÉS PAR LE TOGO AUX NATIONS UNIES

Faure Gnassingbé a délégué son pseudo « *philosophe* » de service, Robert Dussey, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, ministre démissionnaire de la 4^e République et non encore éventuellement re-nommé dans l'imaginaire et encore irréal premier Gouvernement de la 5^e République. Ce ministre dont la crédibilité¹ est entachée par une condamnation pour plagiat, vient réclamer à l'Assemblée générale des Nations Unies, une certaine « justice » pour toute l'Afrique, usurpant d'ailleurs le rôle dévolu à une Union africaine devenue de plus en plus observatrice des injustices envers l'Afrique et son Peuple.

Or, ni Faure Gnassingbé, ni son dévoué Ministre n'ont une quelconque idée de ce qu'est l'irréalité de la « JUSTICE » pour le Peuple togolais qui est en permanence confronté au Togo à l'injustice et à l'iniquité pratiquées par l'institution judiciaire. Pire, le discours prononcé par Robert Dussey aux Nations Unies en tant que représentant du Togo et non du Peuple togolais², est un plaidoyer sur « *la réparation coloniale* », « un appel vibrant pour une justice historique » et « une équité dans le monde ». Avec en filigrane, le Togo qui apparaît comme un modèle de « résilience africaine » dont la caractéristique essentielle se résume à 58 ans d'autocratie et de falsification de la démocratie au Togo. En effet, il s'agit bien d'une résilience dynastique de père en fils pour usurper le droit du Peuple togolais à l'autodétermination.

Il est impensable que les Nations Unies puissent se laisser bernier par des « farceurs professionnels » véritables prestidigitateurs dans l'exercice de la contorsion sémantique, dont la résilience n'a d'égal que leur capacité à défendre les intérêts des étrangers aux dépens de ceux du Peuple togolais. RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA, se positionne sans ambiguïté en soutien aux organisations de la société civile togolaise au Togo comme dans la Diaspora y compris tous les mouvements connus pour leur engagement critique vis-à-vis du régime de Faure Gnassingbé, tels que M66, Mme Marguerite Gnakadè et les militaires restés éthiques, Amron, Jean-Paul Oumolou³, Germain Ayivi⁴, Koffi Amétépé⁵, Folly Satchivi⁶, le poète Honoré Sitsopé Sokpor connu sous le nom d'Affectio 20⁷, Yawo Abel Atitso et son camarade Abdoul Zoukaneini Lamboni du Syndicat des Enseignants du Togo (SEET)⁸, etc., et même Abdoul Aziz Goma⁹, citoyen irlandais d'origine togolaise, considéré comme prisonnier politique au Togo, etc. et en soutien à tous les prisonniers politiques que RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA ne peuvent tous citer.

Rappelons que plusieurs autres militants sont détenus sans procès, ou placés en garde à vue prolongée. Les arrestations au Togo sont souvent motivées par la force publique ou les autorités judiciaires en regard de publications sur les réseaux sociaux, d'appels à manifester ou de critiques du régime, qui dans une vraie démocratie relèvent de la normalité. Or, la Constitution autorise légalement les manifestations pacifiques au Togo. Plusieurs organisations dont la DMK, le CACIT, Amnesty International et ACAT-Togo dénoncent une criminalisation récurrente et pérenne de l'opposition politique.

3. « EXPERTISE DUSSEY » : DE LA PHILOSOPHIE À LA CARTOGRAPHIE, PUIS AU PANAFRICANISME

Comment est-il possible en 2025, que l'ONU ne vérifie pas auprès des peuples des pays respectifs par des études indépendantes la réalité de la représentation, de la crédibilité politique de ceux qui défilent et se servent de l'ONU comme une tribune pour faire leur propre promotion ou celle de leur agenda politique. Dans le cas togolais, Robert Dussey a manifestement utilisé la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies pour inviter tous ceux qui sous l'agenda « *panafricanisme* » sont officiellement invités à participer à un Sommet Panafricain organisé par un des plus « *résilients* » autocrates africains au Togo. Cette duperie et usurpation du caractère véritable du panafricanisme tel que défini par ses concepteurs est comparable au fait que la proportion de l'Afrique sur les cartes du monde a été établie par des esprits formatés par le colonialisme. En effet, l'Afrique apparaît visuellement plus petite¹⁰ alors qu'elle peut englober pratiquement les Etats-Unis, la Russie, la Chine et l'Union européenne¹¹.



Aucune personne consciente et informée du combat des peuples africains n'a cru au panafricanisme circonstanciel du Togo nouveau chantre improvisé des réparations envers les peuples noirs. Exercice dont le but est simplement de capitaliser sur le regain de popularité du panafricanisme pour attirer les sympathies pour le gouvernement dictatorial de Faure Gnassingbé.

Il n'est pas passé inaperçu, que les efforts du Ministre Robert Dussey à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU de présenter le Togo comme un pays en voie de modernisation, le Togo qui aurait surmonté de nombreux problèmes de développement. Or, c'est la stupéfaction auprès de la grande majorité du Peuple togolais, le tout doublé d'un ahurissement totale des citoyen(ne)s togolais(es) qui réfutent cette description faussée de leur pays. Il s'agit en réalité d'une diversion et d'une désinformation si l'on fait référence aux nombreuses statistiques, non référencées par le discoureur. Le Ministre Dussey est bien gardé de mentionner les prisons surpeuplées du Togo comme celle de Tsévié qui a un taux d'occupation de près de 609 %, selon une statistique officielle du Togo de janvier 2020¹² citée dans un mémoire universitaire, ce qui en ferait l'un des pires cas de surpopulation carcérale au Togo. Ne s'agit-il pas là d'un mensonge par omission ? Ce taux exorbitant s'explique par les nombreuses arrestations arbitraires et détentions illégales de citoyens qui revendiquent la vérité des urnes, la justice et une gestion transparente des comptes publics au Togo.

Le Ministre des Affaires Etrangères du Togo, en rappelant les génocides passés dont fut victimes les peuples d'Afrique, a manifestement oublié les agressions du système Gnassingbé perpétrées depuis 2017 contre les peuples Tem du Togo du fait de leur affiliation au Parti National Panafricain (PNP), fondé par Tikpi Salifou Atchadam. Un très grand nombre des militants du PNP sont encore sous les verrous parce qu'une justice expéditive a qualifiée ces citoyens luttant pour l'avènement de la vérité des urnes au Togo de « *groupe rebelle du nom de Tigre Revolution* ». La réalité est qu'il s'est agi de massacre et tueries ciblés ou tuerie ciblée localisée et motivée politiquement et/ou ethniquement. Cela s'est suivi de violences systématiques et d'une répression sanglante étatique contre des civils ou opposants, et bien sûr de persécution et des atteintes graves aux droits qui a fait croire à un début de nettoyage ethnique. Or, à ce jour, le système Gnassingbé représenté par Faure Gnassingbé ne se sont pas excusés auprès de la grande famille togolaise que constituent le communauté « *Tem* ».

C'est donc cette falsification-duperie constitutionnelle au Togo qui s'est prolongée aux Nations Unies avec une falsification-duperie sur le panafricanisme promu par un régime dictatorial, incapable d'assurer la paix intérieure au Togo, encore moins de transparence et d'intégration des Africains. Sauf récupérer en « *catimini* » certains Africains expulsés des Etats-Unis, envoyés au Ghana qui s'en débarrasse illégalement et en renvoie certains au Togo, en dehors de toute procédure légale¹³.

4. LE « DEAL MIGRATOIRE » DE LA HONTE : TRUMP, MAHAMA ET GNASSINGBÉ

Comment un Président du Ghana, élu démocratiquement -dont l'un de ses prédécesseurs Kwame N'Krumah fut l'un des initiateurs de l'idée panafricaniste-, peut-il au prétexte d'intérêts nationaux accepter de mettre un grand coup de canif, non de coupe-coupe, dans l'agenda du Panafricanisme pour accepter d'avaliser et de participer activement au « *programme d'expulsions de Donald Trump* » en transférant de force au moins huit à dix ressortissants d'Afrique de l'Ouest via Accra vers le Togo ? La duplicité des chefs d'Etat africains vient justifier les solidarités au sein du syndicat des chefs d'Etat en Afrique de l'Ouest. Ces chefs d'Etat, ghanéens et Togolais seront tenus responsables de tout ce qui peut arriver de grave à ces ressortissants africains, dont certains ont été illégalement et manu militari expulsés ou déportés des Etats-Unis. Kwame N'Krumah, l'un des pères du panafricanisme africain¹⁴, doit se retourner dans sa tombe.

John Dramani Mahama, le chef d'Etat du Ghana a vraisemblablement accepté d'accueillir 14 migrants ouest-africains expulsés des États-Unis, pour honorer sous la présidence de Donald Trump entre le Ghana et les États-Unis un « deal



migratoire » de facilitation de visas longue durée pour les Ghanéens. Au moins cinq d'entre eux ont contesté la légalité du transfert devant les tribunaux américains. Entre 8 à 10 migrants ont été transférés clandestinement du Ghana vers le Togo, sans passer par un poste-frontière officiel. De nombreux témoignages de migrants abandonnés sans passeport ni assistance circulent sans que les peuples ne se révoltent, terrorisés qu'ils sont par la terreur locale. Il importe de citer que de nombreux avocats, dont l'avocate américaine Meredyth Yoon ont dénoncé des transferts illégaux et non documentés de migrants, tant des Etats-Unis vers le Ghana qu'entre le Ghana et le Togo.

Le deal de la honte consiste à échanger sous couvert de « *diplomatie discrète* » le fait que le Ghana accepte de recevoir des migrants ouest-africains expulsés des États-Unis, en contrepartie de l'assouplissement des restrictions sur les visas non-immigrants pour les ressortissants ghanéens.

Comment le Togo, et même le Ghana, tous deux bien endettés, acceptent de commettre de véritables fautes juridiques sous couvert de la démocratie. Cela tend à démontrer en profondeur que chacun des deux Etats a opté pour la servitude volontaire en cédant à ceux de l'extérieur qui les obligent à sacrifier une partie de leurs ressortissants sur l'autel de la dépendance. Le cas du Togo est emblématique puisque dans le cadre de la 5^e République le Président de la République n'a qu'une fonction honorifique sans réel pouvoir et que c'est le Président du Conseil, chef du gouvernement qui est « chef des armées » au Togo et impose un DIKTAT au Peuple togolais.

Le tout se fait sous couvert des bons et loyaux services rendus en priorité pour la protection des intérêts étrangers, suivis de la défense des intérêts du club oligarchique très restreint du système Gnassingbé, et accessoirement quelques citoyennes et citoyens togolais ne disposant pas de l'information nécessaire pour une prise de conscience permettant de comprendre la dynamique de la « supercherie démocratique » du Togo. Pourtant, la résistance du Peuple togolais continue, même si les médias politiquement corrects n'en font pas cas. Un héros à ne pas oublier doit pourtant nous faire porter le chapeau bas.

5. FEU ARCHEVÊQUE Mgr PHILIPPE FANOKO KPODZRO : COMBATTANT POUR LA LIBERTÉ DU PEUPLE TOGOLAIS

A ce titre, faut-il rappeler que le mouvement de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK¹⁵) a été interdit au Togo, selon une décision officielle du ministère de l'Administration territoriale. Les raisons officielles sont multiples et ne sont pas nécessairement étayées par des preuves : - non-respect des dispositions légales encadrant les partis et regroupements politiques, - absence de statut juridique clair en tant que parti ou regroupement reconnu, - agir comme une coalition politique sans enregistrement formel comme parti politique, et troubles à l'ordre public au travers de déclarations publiques considérées par le pouvoir Gnassingbé comme subversives ou incitatrices de troubles à l'ordre public. Or, les représentants de la DMK ont réagi en rejetant cette interdiction qualifiée d'illégale et témoignant d'une énième dérive autoritaire. En effet, la Constitution togolaise garantit la liberté d'association et d'expression que ce soit dans la 4^e ou la 5^e République. Il s'agit manifestement d'une interdiction juridiquement non-motivée, mais politiquement décrétée par le système Gnassingbé.

La DMK, vestige d'une volonté du feu l'Archevêque Mgr Philippe Fanoko Kpodzro (1930 – 2023¹⁶) de faire entendre raison à l'un de ses « fidèles chrétiens » Faure Gnassingbé qui se dit « chrétien », mais a échoué à « convertir » Faure Gnassingbé à faire le « *bien* ». Toutefois, Monseigneur Kpodzro est resté pour tous les Togolaises et togolais, jusqu'à la fin de sa vie, un symbole de résistance pacifique contre le régime de Faure Gnassingbé. Son combat pour la liberté du Peuple togolais trouvera des héritiers et des continuateurs sous toutes les formes et en toutes circonstances.

6. RETRÉCISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC ET LIBERTÉ D'EXPRESSION INTERDITE

Depuis l'adoption d'une nouvelle constitution dite de la 5^e République en avril 2024¹⁷, le pouvoir est concentré entre les mains du Président du Conseil des ministres, chef du parti « Union pour la République (UNIR), une refondation



sur les vestiges de l'ancien parti unique RPT – Rassemblement du Peuple togolais. Faure Gnassingbé, au pouvoir au Togo suite à un coup d'Etat sanglant à la suite de la mort de son père en février 2005, a accédé à cette fonction le 3 mai 2005.

Le Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et le Collectif pour la Vérité des Urnes Togo-Diaspora (CVU TOGO DIASPORA) s'adressent aujourd'hui à la nation togolaise et à la communauté internationale pour exprimer leur profonde préoccupation face à la détérioration alarmante de la situation des droits humains au Togo. Cette dégradation se manifeste par le rétrécissement continu de l'espace public, des restrictions systématiques de la liberté d'expression, d'association et de manifestation, ainsi que par des allégations crédibles de recours à la torture et à d'autres traitements inhumains ou dégradants, régulièrement documentées dans les rapports des Rapporteurs spéciaux et autres mécanismes des Nations Unies. Ces rapports ont signalé des détentions arbitraires, des actes d'intimidation à l'égard d'opposants et de défenseurs des droits humains, des entraves à l'accès à la justice et à des procédures équitables, ainsi que l'absence d'enquêtes indépendantes et effectives sur les violations rapportées.

La société civile a été progressivement fragmentée et l'opposition délibérément divisée, tandis que les contre-pouvoirs (médias indépendants, institutions de contrôle, magistrature et organes de régulation) ont été neutralisés. Ce processus s'est accompagné d'une stratégie coordonnée de manipulation de l'opinion publique, tant nationale qu'internationale : instrumentalisation des médias d'État et des relais proches du pouvoir pour diffuser des récits favorables au gouvernement ; campagnes de désinformation visant à discréditer les voix dissidentes et les défenseurs des droits humains ; exploitation d'instruments juridiques (lois vagues sur la sécurité, procédures administratives, poursuites judiciaires sélectives) pour museler les opposants sous couvert de légalité ; et mise en scène d'opérations de communication destinées à donner une image de stabilité et de normalité à l'étranger, alors que les réalités locales sont marquées par la répression. Ces mécanismes contribuent à isoler les forces critiques, à affaiblir la contestation organisée et à entraver la mobilisation citoyenne, rendant plus difficile l'expression libre et le contrôle démocratique.

Face à ces constats, nous appelons la communauté internationale, les institutions onusiennes et les États partenaires à intervenir sans délai pour garantir le respect par le Togo de ses obligations internationales en matière de droits humains, protéger l'espace civique et exiger des enquêtes impartiales, transparentes et sanctionnant les responsables des violations.

7. CONDAMNATION DES ARRESTATIONS ET SOUTIEN AUX DETENUS POLITIQUES, VICTIMES DE LA RÉPRESSION

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA condamnent avec la plus grande fermeté la récente vague d'arrestations arbitraires, ciblant des voix critiques et des acteurs engagés dans la défense des droits et des libertés fondamentales. Les cas d'Aziz Goma¹⁸, Marguerite Gnakadè et d'Oumolou Jean Paul sont des exemples flagrants de cette répression systématique. Ces personnes sont persécutées pour l'exercice légitime de leurs droits civiques et politiques. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la récente vague d'arrestations arbitraires visant des voix critiques et des défenseurs des droits et libertés fondamentales, mais surtout des Togolais qui sont pères ou mères. Ces compatriotes dont au moins 136 ont leurs cas documentés, sont poursuivis et détenus pour l'exercice légitime de leurs droits civiques et politiques : organisation de manifestations pacifiques, expression critique dans les médias, défense des droits humains et participation à la vie associative.

Depuis le début de l'année 2025 les arrestations et enfermements arbitraires se multiplient et connaissent une accélération très nette depuis les manifestations du mois de juin. On peut citer entre autres et de manière non exhaustive : M. Honoré Sitsopé SOKPOR dit « Affectio », arrêté le 12 janvier 2025 ; M. Steeve ROUYAR, arrêté le 6 juin à Lomé ; M. René MISSODE Koffi dit « A votre avis », arrêté le 27 juin 2025 ; M. Foly SATCHIVI, arrêté le 7 juillet



2025 ; M. AKOUETE Théodore, enlevé le 14 août 2025 ; Mrs. Koami AZIAKOU, Armand AGBLEZE et Komi AGBAGNO, arrêtés le 23 août 2025 ; M. Yawo ATITSO secrétaire du syndicat étudiant SEET, arrêté le 3 septembre 2025 ; Mme Chimène APEVON, arrêtée en août 2025 ; M Jonathan Gnassingbé, arrêté le 17 septembre 2025 ; Narcisse Essiwé TCHALLA dit « Amron », arrêté une deuxième fois le vendredi 19 septembre 2025. Apparemment, celle-ci semble aussi toucher la « grande muette », cette armée togolaise qui refuse de se mettre du côté du Peuple togolais.

Nous exprimons notre entière solidarité morale et politique à tous les détenus politiques injustement incarcérés par le régime actuel. Leur engagement pour la justice, la transparence et l'établissement d'un véritable état de droit au Togo mérite le respect et le soutien de tous les citoyens épris de liberté. Nous demandons leur libération immédiate et sans condition, ainsi que la garantie de leur intégrité physique et de leurs droits fondamentaux. Nous appelons la communauté internationale, les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies et les partenaires bilatéraux à suivre de près ces dossiers et à conditionner toute coopération avec l'Etat du Togo aux progrès tangibles du Togo en matière de respect des droits humains. Nous rappelons au gouvernement togolais son obligation de respecter les normes internationales en matière de traitement des prisonniers. Les Nations Unies ont transféré une mise en demeure diplomatique, demandant au Togo de :

- libérer immédiatement Abdoul Aziz Goma ;
- garantir l'accès aux soins médicaux ;
respecter les normes internationales en matière de détention ;
- rappeler la tendance préoccupante de répression contre les membres de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) et les militants de la diaspora.

La « Justice » prônée au nom du Togo devant l'Assemblée générale des Nations Unies par Faure Gnassingbé et son représentant, s'est évanouie une fois au Togo...

8. TORTURES ET TRAITEMENTS CRUELS DE PLUS EN PLUS DOCUMENTÉS

Le recours excessif et disproportionné à la force des agents de l'État, notamment au travers des certaines unités de gendarmerie telle que le Service Central de Recherche et d'Investigations Criminelles (SCRIC) démontre bien l'existence d'une organisation spécifique pour faire un usage délibéré de la torture et des mauvais traitements contre des manifestants dissidents dont les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes sont la cible. La plupart des actes de torture et de mauvais traitements observés ces dernières années ont eu lieu lors des manifestations publiques et ont été suivis d'arrestations et de détentions dans les lieux privés de liberté. Le rapport de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) publié en juillet 2018 couvrant les violations des droits humains au Togo survenues entre le 19 août 2017 et le 20 juillet 2018¹⁹, période marquée par des manifestations politiques massives, estime qu'en 2018, « 95% des personnes arrêtées au cours des manifestations en tant que manifestants ou non manifestants et celles arrêtées après les manifestations, ont témoigné avoir été victimes de tortures ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Les actes de torture ont commencé dans les rues et les domiciles des manifestants lors des arrestations et se sont poursuivis dans les lieux de garde à vue et les lieux de détention, tels ceux subis par M. Abdoul Razak Abèvi, employé au Lomé Container Terminal, incarcéré depuis décembre 2019 qui vient d'adresser une note au médias togolais le 1^{er} septembre 2025.

Comme ce fut le cas en 2017, depuis juin 2025, plusieurs acteurs impliqués ont fait l'objet de détention arbitraire sur la base de chefs d'accusation parfois peu fondés ou carrément infondés. Plusieurs manifestants ont ainsi été accusés de groupement de malfaiteurs, de troubles à l'ordre public, de troubles aggravés à l'ordre public, de rébellion ou d'atteinte à la sûreté de l'État du fait de leur seule participation aux manifestations ou déclarations diffusées sur les réseaux sociaux.



Plus alarmant encore, nous sommes profondément préoccupés par les allégations crédibles de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés aux détenus politiques et aux personnes soupçonnées d'opposition au régime. Des dizaines de personnes ont été arrêtées les 5 et 6 juin à Lomé après être sorties dans la rue pour protester contre la répression des voix dissidentes par les autorités, la cherté de la vie et les changements constitutionnels qui pourraient permettre à l'actuel président du Conseil des ministres, Faure Gnassingbé, de rester au pouvoir sans limite de temps. Pendant leur détention, plusieurs manifestants ont été soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements, selon les témoignages recueillis par Amnesty International. « *Ces manifestants togolais sont sévèrement punis uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. En interdisant les manifestations et en les réprimant par la force, les autorités violent le droit international qui protège le droit de manifester. Elles ont également manqué à leurs engagements pris lors du dernier Examen périodique universel, notamment l'interdiction de la torture sous toutes ses formes et l'ouverture d'enquêtes sur les actes de torture présumés.* », a déclaré Marceau Siviéude, Directeur régional par intérim d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale²⁰.

Le 23 août 2025, deux jeunes activistes, membres du mouvement « *Tournons La Page Togo* », ont été arrêtés arbitrairement à Lomé alors qu'ils organisaient une réunion pour préparer des manifestations contre l'injustice et la mauvaise gouvernance. Ils ont été détenus au SCRIC, inculpés de « trouble aggravé à l'ordre public » et actuellement en détention préventive. Ces arrestations s'inscrivent dans un contexte où plusieurs autres défenseurs et journalistes ont été arbitrairement arrêtés depuis juin 2025, et où l'espace civique est sévèrement restreint par des coupures d'Internet, des blocages des réseaux sociaux et des limitations de la liberté d'expression. Les cas sont légion.

La situation d'Abdoul Aziz Goma, citoyen irlandais-togolais, est marquée par une arrestation arbitraire en décembre 2018 au Togo, suite à son rôle présumé dans des manifestations préélectorales. Il a été condamné en février 2025 à 10 ans de prison après un procès jugé inéquitable, dans un contexte de torture, de détention au secret et de conditions inhumaines dans la prison de Lomé. Gravement malade et physiquement diminué du fait des actes de torture subis, il a entamé une grève de la faim en août 2025 et les autorités refusent de le libérer. Ni les raisons sanitaires ou humanitaires ne modifient les positions des tenants du pouvoir autocratique togolais. Cette affaire illustre le recul démocratique au Togo, avec des violations des droits fondamentaux, une justice arbitraire, et des conditions de détention dénoncées par des institutions internationales.

Le Togo est pourtant tenu de respecter la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

9. NEUTRALISATION DE L'ESPACE PUBLIC : UNE MENACE POUR LA DÉMOCRATIE DE LA VÉRITÉ DES URNES

L'instrumentalisation de la terreur par le pouvoir en place, à travers des arrestations arbitraires, des intimidations, la censure des médias et des restrictions aux libertés d'expression, de réunion et d'association, constitue une stratégie inacceptable qui vise à étouffer toute forme d'opposition et de dissidence.

La situation au Togo concernant la liberté de réunion et de manifestation pacifique est profondément alarmante. Depuis la réforme de la Loi de 2011 (révisée en août 2019), le cadre juridique s'est considérablement durci, restreignant drastiquement l'espace de liberté des citoyens. Ces nouvelles dispositions élargissent le champ des restrictions, incluant désormais les espaces privés, et imposent aux organisateurs de prévenir à l'avance les autorités locales pour toute réunion. De plus, elles renforcent l'interdiction de manifester en certains lieux et à certains horaires, avec la possibilité pour les autorités de limiter ou d'interdire toute manifestation à tout moment, sans justification ni obligation de dialogue.

Les rapports d'experts internationaux alertent sur le caractère profondément restrictif de ces modifications, qui sapent l'essence même de la liberté de manifestation. Par ailleurs, le nouveau code pénal criminalise toute participation ou organisation de réunions non approuvées, prévoyant des peines d'emprisonnement et des amendes



pour ceux qui contreviendraient. Il rend également responsables les organisateurs de tout comportement violent ou tout dommage survenu lors des manifestations, ce qui alimente un climat de peur et de répression.

Face à ces mesures, il devient évident que la liberté d'expression, de rassemblement et d'association est gravement menacée au Togo, fragilisant le droit des citoyens à s'opposer pacifiquement à la gouvernance et à défendre leurs droits fondamentaux.

Les rapporteurs spéciaux ont souvent souligné que la liberté de manifestation est un droit fondamental protégé par les instruments internationaux, mais qu'il existe fréquemment des restrictions injustifiées ou excessives. Au Togo, ces rapports ont généralement mentionné des cas de recours à la force par les autorités lors de manifestations, des arrestations arbitraires et des limitations imposées à l'exercice pacifique du droit de manifester. Ils ont aussi souligné la nécessité de respecter les principes de légalité, de proportionnalité et de non-discrimination dans la gestion des rassemblements publics. Enfin, ils recommandent que le Gouvernement togolais garantisse un environnement favorable et sûr pour les manifestants, tout en respectant les droits humains.

En juin 2025, suite aux rassemblements du Mouvement du 6 juin (M66) contre la hausse des prix, la vie chère, les arrestations politiques et le coup d'État constitutionnel de mars 2024, le régime de Faure Gnassingbé a réprimé violemment ces manifestations. La répression, menée par la police et des miliciens soutenus par le régime, a causé plusieurs arrestations, de nombreux blessés, sept morts dont un mineur, et des corps retrouvés dans des lagunes de la capitale Lomé. Cette escalade de violences témoigne d'une culture d'impunité et d'une répression systématique visant à faire taire toute opposition, le tout salué par le gouvernement comme un « professionnalisme » des forces de sécurité.

Il est rappelé au Gouvernement togolais que toute justice passe par l'arrêt des pratiques répressives afin de restaurer et garantir le plein exercice des libertés publiques. Cette politique de rétrécissement de l'espace public est une violation flagrante des droits fondamentaux garantis par la Constitution togolaise et les conventions internationales.

10. LA RACINE DE LA CRISE : UN REMPLACEMENT DE CONSTITUTION ILLÉGAL, CONTESTÉ ET ILLÉGITIME

Un président du Conseil doté de tous les pouvoirs, un président de la République au rôle essentiellement honorifique et une redistribution des cartes entre l'exécutif et le législatif. Le Togo peine à entrer dans sa V^e République, avec Faure Essozimna Gnassingbé à la tête de l'État. Cette réforme, imposée sans débat public national ne pouvait faire l'objet du moindre consensus, et ne visait pas à renforcer la démocratie. Elle visait à pérenniser le pouvoir de Faure Gnassingbé, en transférant l'entière des pouvoirs régaliens détenus jusque-là par le Président de la République élu au suffrage universel direct à un Premier Ministre élu indirectement par les députés au titre de chef du parti majoritaire à l'Assemblée nationale.

Dans un pays comme le Togo, où depuis cinquante ans la vérité des urnes a été systématiquement empêchée lors de toutes les élections successives, autant dire qu'il s'agit d'un pouvoir *ad vitam aeternam* octroyé au chef du parti UNIR. Lequel parti s'est arrogé et détient tous les leviers d'organisation des processus électoraux, depuis la fixation des dates des scrutins jusqu'à la publication définitive de résultats à son avantage exclusif. Cela revient donc à octroyer la fonction de premier ministre à Faure Gnassingbé jusqu'à sa mort et ensuite à son successeur à la tête du parti. Probablement un autre membre du clan Gnassingbé ?

Il est impératif de rappeler que la crise politique actuelle trouve sa racine dans les modifications constitutionnelles controversées qui ont été imposées au peuple togolais sans consultation préalable et sans respect des principes fondamentaux de la démocratie participative. Avec cette nouvelle Constitution, adoptée le 25 mars 2024 et promulguée le 6 mai de la même année, le chef de l'État n'est plus élu au suffrage universel direct, mais par les représentants de la Nation issus d'élections sans vérité des urnes. Ces changements, qui ont renforcé les pouvoirs du Président et affaibli les contre-pouvoirs, ont créé un déséquilibre institutionnel profond et ont miné la confiance



du peuple togolais dans ses institutions. Un citoyen qui n'a pas été élu peut dissoudre tous les autres organes. Les lacunes juridiques majeures dans le passage à la Cinquième République au Togo résident dans l'absence de respect des principes de légalité, de contrôle judiciaire efficace, de participation démocratique et de conformité aux normes internationales, ce qui fragilise le cadre juridique de la transition et favorise une gouvernance autoritaire.

La situation politique au Togo demeure marquée par une longue tradition de régime autoritaire et de répression, alimentant une conflictualité latente profonde. Depuis l'assassinat du premier président indépendant, Sylvanus Olympio, en 1963, le pays vit sous la domination d'un même clan. Le coup d'État militaire de Gnassingbé Eyadéma en 1967 a instauré un régime de règne sans partage, caractérisé par des purges politiques, une culturation du culte de la personnalité et une concentration extrême du pouvoir, qui s'est maintenu pendant 38 ans jusqu'à sa mort en 2005. La transition virtuelle qui a suivi est marquée par une légitimation artificielle et des réformes bricolées, notamment la succession familiale, qui ont permis de perpétuer un régime profondément opaque et répressif. Les contestations populaires ont été brutalement étouffées dans le sang, sans enquête ni poursuite, illustrant un système où la légalité n'est pas respectée, où les voix dissidentes sont criminalisées, comme en témoigne l'arrestation du jeune poète « Affectio » pour un simple appel à « s'indigner ». La création du Sénat est perçue comme un symbole de cette gouvernance déconnectée des réalités du pays, où les élites sont souvent coupées de la population et de ses besoins, renforçant le sentiment d'un pouvoir distant et oppressif.

La contestation sociale et politique, bien que sourde, couve sous la surface, alimentée par un sentiment d'injustice, de négligence et d'absence de véritable démocratie. La gouvernance manque cruellement de transparence, de représentativité et ne favorise pas le développement inclusif, ce qui constitue un terreau fertile pour une future explosion sociale. La répression persistante, combinée à un déficit démocratique chronique, maintient une tension latente qui, si elle n'est pas résolue, pourrait aboutir à des crises majeures à moyen ou long terme au Togo. Tandis que le pouvoir et ses partisans célèbrent une étape historique, une partie de la population dénonce un verrouillage institutionnel. Entre tensions politiques, méfiance citoyenne et réformes controversées, la 5^e République togolaise débute sous le signe de la contestation.

Ces modifications sont perçues par une large partie de la population togolaise comme une tentative de pérenniser le pouvoir en place de manière illégitime.

11. APPEL À LA VIGILANCE ET À L'UNITÉ D' ACTIONS POUR UNE TRANSITION POLITIQUE

L'urgence de la situation exige une action immédiate pour mettre fin aux violations des droits humains et libérer les prisonniers politiques. Face à cette situation profondément préoccupante, vous devez prendre conscience de l'importance de votre rôle et de votre pouvoir face à l'oppression et à la servitude volontaire. Comme l'a si bien expliqué l'un des premiers « humanistes » qu'était Étienne de La Boétie dans son « *Discours de la servitude volontaire* », c'est souvent votre passivité et votre acceptation qui alimentent la domination des tyrans, qu'ils soient responsables de la vie chère, de la mauvaise gouvernance, de la corruption ou des violations incessantes des droits humains. Ce précurseur de la pensée critique sur le pouvoir a toujours refusé la soumission volontaire aux tyrans.

Le Peuple togolais doit continuer à se persuader qu'il est capable de briser ces chaînes en refusant de se soumettre à un régime qui ne sert que ses propres intérêts au détriment des intérêts du Peuple. La véritable liberté ne peut émerger que lorsque vous prenez conscience de votre force collective et refusez d'être complices de cette injustice. La servitude volontaire ne se limite pas à l'obéissance passive ; elle se manifeste aussi lorsque vous laissez la corruption prospérer, lorsque vous tolérez la vie chère, ou lorsque vous restez silencieux face aux violations des droits humains.

Il est urgent que le Peuple togolais y compris la Diaspora transcendent les divisions afin de trouver une forme d'unité à partir d'un projet de transition politique citoyen afin d'unir les voix et actions pour le Togo de l'après Faure



Gnassingbé afin de construire un front commun pour libérer le Togo. La soif de démocratie, de justice et de respect des droits fondamentaux doit vous inspirer à agir immédiatement. Chaque jour d'inaction renforce le pouvoir de ceux qui vous oppressent. Vous avez le pouvoir de changer cette réalité, en vous mobilisant, en vous levant contre la mauvaise gouvernance, en dénonçant la corruption et en exigeant le respect de vos droits. Le Professeur Joseph Ki-Zerbo a rappelé à maintes reprises de refuser la résignation et de faire appel à la conscience historique africaine dans sa fameuse formule : « On ne développe pas, on se développe²¹ ». En paraphrasant le Professeur Ki-Zerbo, le Peuple togolais doit prendre conscience que l'on ne libère pas, l'on n'attend pas d'être libéré, mais on se libère !!!

RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA rejoignent l'ensemble des acteurs de la société civile togolaise et au-delà africaine pour continuer à appeler à la résistance civile et à la désobéissance pacifique face à l'oppression du système Gnassingbé. Une prise de conscience assortie d'une organisation structurée et basée sur de l'expertise et des partenariats peuvent faire la différence.

La liberté n'est pas un don des oppresseurs, elle est un droit que le Peuple togolais doit gagner, d'où l'importance de sa responsabilité collective. Chacun doit pouvoir agir aujourd'hui et partout où c'est possible pour mettre fin à cette servitude volontaire, pour libérer ceux qui sont emprisonnés injustement, et pour bâtir un avenir où la dignité, la démocratie de la vérité des urnes et des comptes publics ainsi que les droits humains seront enfin respectés.

C'est au Peuple togolais dans son ensemble de prendre conscience de son pouvoir et de l'utiliser pour faire triompher la justice et la liberté. L'improvisation ou le désintérêt risquent d'être des virus qu'il faudra éradiquer.

12. RECOMMANDATIONS DE RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA SUR UNE TRANSITION POLITIQUE

RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA rappellent au Peuple togolais que le système Gnassingbé, incapable de former rapidement un gouvernement de la 5^e République, refuse de répondre aux multiples demandes de la Cour de Justice de la CEDEAO pour expliquer l'illégalité et l'anticonstitutionnalité de son titre de Président du Togo et celui du changement de la 4^e République en 5^e République.

Autrement dit, le Togo est en perpétuelle improvisation²² de gouvernance. Or, organiser l'avenir du Togo passe par une offre politique. Celle-ci étant absente au niveau des partis politiques actuellement, il est fait appel aux organisations de la société civile pour réfléchir à la mise en chantier et la mise à disposition d'un projet de transition politique citoyen. Des idées sont disponibles et ne demandent qu'à être enrichies.

Personne au Togo, ni dans la Diaspora, encore moins aux Nations Unies ne doit tomber dans le piège du vrai « faux » panafricanisme de Faure Gnassingbé alors que ce dernier et son système sont incapables de justice, de respect des droits humains et des peuples au Togo. La crue et dure réalité est que depuis plus de cinq décennies le système Gnassingbé s'organise illégalement et de manière anticonstitutionnelle pour neutraliser, bloquer et empêcher l'autodétermination du Peuple togolais au Togo !

En référence au Professeur Cheik Anta Diop, le Peuple togolais doit constamment garder en conscience que le Togo, comme au demeurant « *L'Afrique doit cesser d'être un terrain d'expérimentation pour les autres*²³ ». A ce titre, il faut dénoncer l'aliénation culturelle et historique du panafricanisme initiée par une des plus anciennes autocraties et dictatures africaines que constitue le système Gnassingbé au Togo. Le panafricanisme au Togo n'est qu'une version autocratique du panafricanisme d'Etat qui ne sert qu'à légitimer le pouvoir et masquer des pratiques autoritaires. Chacun doit donc apprendre à distinguer entre le vrai et le faux !!!

Le 3 octobre 2025.



**RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)**

**COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)**



La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes et aux citoyennes et citoyens indépendants.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
3. Mathieu D'ALMEIDA
4. Koffi DEKU, Ing.
5. François FABREGAT
6. Papa KHADIDJA
7. Antoine RANDOLPH, Dr.
8. De nombreux CITOYENS (ENNES) ont souhaité ne pas voir leur nom figurer en qualité de signataires, par peur de représailles du système Gnassingbé.

Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de transition politique et du projet de société commun pour l'avenir du Togo.

© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----



Mots-clés : Abdoul Aziz Goma - Koffi Amétépé – Amron - Germain Ayivi - Constitution togolaise de 1992 – CVU-TOGO-DIASPORA – Désobéissance civile – Robert Dussey - Marguerite Gnakadè – Faure E. Gnassingbé - Mgr Philippe Fanoko Kpodzro - Jean-Paul Oumolou - ONU – Plagiat - Prisonniers politiques au Togo - Projet de Transition Politique Citoyen - 4^e et 5^e République - RCDTI – Togo - Vérité des urnes et des comptes publics

¹ Suite à une plainte déposée en 2016 auprès du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) pour plagiat, Robert Dussey a fait l'objet d'une procédure disciplinaire et une sanction officielle du CAMES (2019) lors de sa 36^e session ordinaire tenue à Cotonou du 27 au 30 mai 2019. Le Conseil des ministres du CAMES a reconnu Robert Dussey coupable de plagiat. Il lui est reproché d'avoir copié un article du Professeur Pierre Nzinsi (Université Omar Bongo, Gabon) sans autorisation, pour une publication dans Le Cahier philosophique d'Afrique en 2013. Les sanctions prononcées comportent entre autres : 1/ Interdiction de toute participation aux programmes du CAMES pendant un an (jusqu'au 30 mai 2020) ; 2/ Suspension de ses droits académiques dans le cadre des activités du CAMES, ce qui implique qu'il ne peut pas utiliser le titre de Docteur lié à la présentation d'une thèse de Doctorat ; 3/ L'impossibilité de présenter une nouvelle candidature à un grade académique pendant la durée de la sanction ; 4/ une mise à l'écart des fonctions professorales liées au CAMES, ce qui affecte la légitimité de l'usage du titre de Docteur dans les cercles universitaires affiliés : voir Combey, S. (2019). « Togo: le ministre Dussey sanctionné



- pour plagiat ». In www.africardv.com/africa. 28 juin 2019. Accédé le 29 septembre 2025. Voir https://www.africardv.com/africa/africa_challenges/togo-le-ministre-dussey-sanctionne-pour-plagiat/ et Rédaction (2020). «Plagiat : le prof Dussey peut désormais participer aux programmes du Cames ». In *Journaldutogo.com*. Accédé le 29 septembre 2025. Voir <https://www.journaldutogo.com/plagiat-le-prof-dussey-peut-desormais-participer-aux-programmes-du-cames/>
- ² Sourou, H. (2025). « UNGA80 : Dussey réclame justice à l'ONU ». In *www.journaldutogo.com*. 29 septembre 2025. Accédé le 29 septembre 2025. Voir <https://www.journaldutogo.com/unga80-dussey-reclame-justice-a-lonu/>
 - ³ Jean-Paul Oumolou, Porte-parole de la DMK, kidnappé et arrêté en août 2021 à Lomé et accusé de "propagation de fausses nouvelles" et "atteinte à la sûreté de l'État". Il est toujours détenu à la prison civile de Lomé et son état de santé de détériore.
 - ⁴ Germain Ayivi, militant de la DMK arrêté en 2022, accusé d'avoir diffusé des appels à manifester contre la réforme constitutionnelle, et détenu sans jugement pendant plusieurs mois dans les geôles de Faure Gnassingbé.
 - ⁵ Koffi Amétépé, jeune militant de la DMK arrêté en 2023 à Sokodé, accusé de "rébellion" et "incitation à la haine". Ces conditions de détention sont dénoncées par Amnesty International.
 - ⁶ Folly Satchivi est un acteur de la société civile togolaise, ancien leader du mouvement étudiant En Aucun Cas, qui rappelait que la Constitution togolaise de 1992 stipulait qu'en aucun un troisième mandat de Faure Gnassingbé. Il est reconnu « arrêté » (ou kidnappé, c'est selon) à plusieurs reprises, notamment en 2018 et plus récemment le 7 juillet 2025, dans des conditions controversées par des individus armés et encagoulés, en réalité des milices restées impunes à ce jour. Il a été condamné en 2019 à 36 mois de prison (dont 12 avec sursis) pour « apologie de crimes » et « trouble aggravé à l'ordre public ». Il a été libéré grâce à une grâce présidentielle, souvent assortie d'une interdiction de s'exprimer sur la politique autocratique du système Gnassingbé. Il est de nouveau détenu depuis juillet 2025, sans justification officielle à ce jour.
 - ⁷ Honoré Sitsopé Sokpor (Affectio 20) est un poète engagé, il s'est illustré par des textes critiques et des performances artistiques dénonçant les abus du pouvoir. Bien qu'il ne soit pas systématiquement qualifié d'activiste politique, son œuvre est perçue par le pouvoir et sa pensée unique comme une forme de résistance culturelle qu'il fallait « taire » à tout prix.
 - ⁸ Yawo Abel Atitso et Abdoul Zoukaneini Lamboni (SEET) : Membres actifs du Syndicat des Enseignants du Togo (SEET), ils ont été impliqués dans des mouvements de revendication sociale et éducative. Leurs actions ont souvent été interprétées comme des formes de contestation indirecte du régime, notamment à travers des grèves ou des prises de position sur les conditions de travail et les libertés syndicales. Tous deux et d'autres membres de la SEET ont été et sont régulièrement ciblés par des intimidations ou des pressions dans le cadre de leur engagement.
 - ⁹ Abdoul Aziz Goma est emprisonné depuis le 6 juin 2025 à la prison civile de Lomé. Son arrestation n'a pas été officiellement motivée par un acte criminel, mais elle serait à tort liée à ses activités politiques et associatives, notamment son soutien à la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK). Or, il s'agit des contributions financières modestes que fait chaque togolais ou togolaise de la Diaspora. Il aurait été interpellé à son arrivée à Lomé, malgré son statut de citoyen irlandais, et placé en détention sans procès. Il est actuellement entre la vie et la mort, suite à une grève de la fin prolongée qui a obligé les autorités togolaises à le mettre sous perfusion. Il y a eu des mobilisations internationales notamment les ONG de défense des droits humains et des membres de la diaspora togolaise en Europe et aux Etats-Unis ont lancé des appels à sa libération. Même le gouvernement irlandais a été saisi par des parlementaires et des avocats, mais n'a pas encore obtenu de réponse officielle du Togo. Aujourd'hui. Son état de santé en détention suscite de graves inquiétudes croissantes, selon des proches et des avocats.
 - ¹⁰ Gerardus Mercator (1512–1594) était un cartographe et mathématicien flamand, célèbre pour avoir inventé en 1569 la projection de Mercator, une méthode de représentation du globe terrestre sur une carte plane. Or, cette approche a été détournée par les grandes puissances coloniales pour minimiser l'Afrique et agrandir la taille de l'Europe. Cette distorsion a été adoptée massivement par les puissances coloniales, renforçant une vision eurocentrée du monde. Mais, cela n'a pas échappé à l'attention de responsables africains panafricanistes et des géographes sérieux qui ont critiqué l'usage prolongé de cette projection comme un vestige et un héritage cartographique du colonialisme. Donald Trump a oublié de corriger cette anomalie lorsqu'il a décidé de redéfinir certains noms géographiques...
 - ¹¹ Voir le site qui permet d'inclure de nombreux pays sur la « territoire africain » sur une carte : Cliquer sur le site : [https://thetruesize.com/#?borders=1~!MTM4MzE4MTY.MzcxNzU4OQ*Mjg5OTA2Nzg\(MTA0MTA2MDA~!CONTIGUOUS_US*MTAwMjQwNzU.MjUwMjM1MTc\(MTc1\)MQ~!IN*NTI2NDA1MQ.Nzg2MzQyMQ\)Mg~!CN*OTkyMTY5Nw.NzMxNDcwNQ\(MjI1\)Mw](https://thetruesize.com/#?borders=1~!MTM4MzE4MTY.MzcxNzU4OQ*Mjg5OTA2Nzg(MTA0MTA2MDA~!CONTIGUOUS_US*MTAwMjQwNzU.MjUwMjM1MTc(MTc1)MQ~!IN*NTI2NDA1MQ.Nzg2MzQyMQ)Mg~!CN*OTkyMTY5Nw.NzMxNDcwNQ(MjI1)Mw) ; Il faut prendre en compte la campagne "Correct the Map" portée par des ONG africaines vise à remplacer la projection Mercator par des modèles plus fidèles comme Equal Earth ou Gall-Peters. Cette campagne ne peut être usurpé par le Ministre des Affaires étrangères du Togo.
 - ¹² Kpakou, P. R. (2020). *La surpopulation carcérale et la détention préventive*. Mémoire en Droit pénal et Sciences criminelles portant sur La protection du droit à la liberté à l'épreuve de la détention préventive en droit positif togolais. Droit pénal et Sciences criminelles Université de Parakou - Faculté de droit et des sciences politiques (FDSP). École doctorale sciences juridiques, politiques et administratives (SJA) - 2019-2027 : il s'agit bien des Statistiques de la prison civile de Tsévié en Janvier 2020, DAPR. Accédé le 2 octobre 2025. Voir <https://wikimemoires.net/2022/03/la-surpopulation-carcerale-et-la-detention-preventive/>
 - ¹³ Le Parisien et AFP (2025). « Expulsés des États-Unis vers le Ghana, des Africains ont été abandonnés sans papiers au Togo ». In *www.leparisien.fr*. 29 septembre 2025. Accédé le 29 septembre 2025. Voir <https://www.leparisien.fr/international/etats-unis/expulses-des-etats-unis-vers-le-ghana-des-africains-ont-ete-abandonnes-sans-papiers-au-togo-29-09-2025-OYV7IVPYJRDVLF2WI6TPP3TQVM.php>.
 - ¹⁴ N'Krumah, K. (1963). *Africa Must Unite*. Panaf Books. Réédité en 1970 et 2007.



- ¹⁵ La DMK est née autour de la candidature de Dr Agbéyomé Kodjo, soutenu par Mgr Kpodzro, lors de la présidentielle de 2020. Elle a contesté les résultats officiels, revendiquant la victoire de Kodjo. Depuis, ses membres ont été victimes d'arrestations, d'intimidations et de poursuites judiciaires. Ils sont encore très nombreux à croupir dans les prisons nauséabondes de Faure Gnassingbé ou en exil.
- ¹⁶ Mgr Philippe Fanoko Kpodzro est décédé le 9 janvier 2023 à Stockholm, en Suède, où il vivait en exil depuis 2021 en compagnie de son assistant Marc Mondji, resté en Suède et subissant les affres d'un système politique asymétrique dans l'accès aux emplois décents pour les ressortissants étrangers, les réfugiés africains en particulier.
- ¹⁷ Cour constitutionnelle du Togo (2024). *La nouvelle Constitution du Togo dite la 5^e République est connue sous la Loi n° 2024-005 du 06/05/2024 portant Constitution de la République Togolaise*. Accédé le 29 septembre 2025. Voir <https://courconstitutionnelle.tg/download/loi-n-2024-005-du-06-05-2024-portant-constitution-de-la-republique-togolaise/>
- ¹⁸ Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains de l'ONU (2024). *Togo : aggravation de l'état de santé du défenseur des droits de l'homme Abdoul Aziz Goma durant sa détention arbitraire (communication conjointe)*. 27 mars 2024. UN Special Rapporteur on Human Rights Defenders. Accédé le 29 septembre 2025. Voir <https://srdefenders.org/togo-aggravation-de-letat-de-sante-du-ddh-abdoul-aziz-goma-durant-sa-detention-arbitraire-communication-conjointe/>
- ¹⁹ Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) (2018). *La répression et la torture contre le changement démocratique. 19 août 2017 – 20 juillet 2018*. LTDH. Juillet 2018. Accédé le 29 septembre 2025. Voir un résumé avec : Société Civile Médias (2018). « Togo: rafles, assassinats, exactions, viols, découvrez le rapport de la LTDH sur la situation des droits humains ». In *societecivilemedias.com*. 24 février 2024. Accédé le 29 septembre 2025. Voir <https://societecivilemedias.com/2018/07/30/togo-18/> ; Le rapport rapporte les exactions attribuées à des entités restées impunies à ce jour à savoir : assassinats et tentatives d'assassinat, torture et maltraitements psychologiques, disparitions forcées et menaces, violences sexuelles, rafles militaro-policières, destructions de biens publics et privés, exactions contre des mineurs. Les zones couvertes incluent Lomé, Sokodé, Kpalimé, Atakpamé, Kara, Mango, et plusieurs autres localités où les manifestations ont été réprimées.
- ²⁰ Sivieude, M. (2025). Togo: Authorities must investigate allegations protesters were tortured and end crackdown on dissent. In *Amnesty International*. 17 juin 2025. Accédé le 29 septembre 2025. Voir <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/06/togo-protesters-tortured/>
- ²¹ Ki-Zerbo, J. (2004). *À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*. Editions de l'Aube : Paris. 2004
- ²² Tchadjobo, S. (2025). « Les Togolais désormais livrés sans défense à la répression de Faure Gnassingbé dans un état qui n'existe plus ». In *Journal Liberté Togo*. LIBERTE n° 4040 du Lundi 29 Septembre 2025, pp. 1 et 3.
- ²³ Diop, C. A. (1954). *Nations nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire*. Editions Présence africaine Réédition 2000 : Paris.